

Ile-de-France

L'assurance en Ile-de-France

Les activités d'assurance demeurent au cœur de l'actualité économique, notamment du fait des questionnements sur l'évolution du fonctionnement de l'assurance-vie et sur la rentabilité soumise à la pression des faibles rendements obligataires. Comment évolue l'emploi dans ce secteur clé de l'économie francilienne ?

■ Une diminution du nombre d'emplois dans le secteur

L'assurance représente 1,2 % de l'emploi privé en Ile-de-France, soit un peu moins de 59 500 salariés à fin décembre 2018. Le secteur est concentré sur les Hauts-de-Seine et Paris qui regroupent 81,9 % de l'emploi. L'emploi dans l'assurance a diminué sur la période 2009-2011 avant de se stabiliser pendant la période 2011-2014. Mais depuis, l'emploi ne cesse de diminuer. Sur un an, les effectifs sont en baisse de 1,0 %. L'assurance-vie voit diminuer ses effectifs de 2,0 % alors que les autres assurances accusent une baisse de 0,7 %. Parallèlement, la masse salariale affiche sur un an cumulé, une relative dynamique (+ 1,5 %). Cette hausse, dans un contexte de baisse des effectifs, a pour conséquence de faire monter le salaire moyen par tête (SMPT). Il progresse ainsi de 2,8 %, à fin décembre, sous l'effet principalement d'une hausse de 2,9 % dans les autres assurances. Le SMPT des autres assurances devient légèrement supérieur à celui de l'assurance-vie alors que l'ordre était inversé, durant de nombreuses années. Cette évolution globale à la hausse du SMPT indique une évolution de la structure de l'emploi orientée vers des niveaux de rémunération plus élevés.

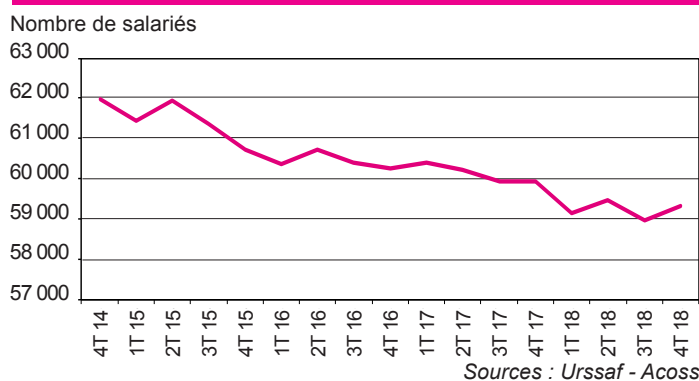
■ Recul du nombre de CDD et hausse des CDI

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en baisse sur un an. Cette diminution s'explique par le fort recul du nombre de CDD de moins d'un mois (- 34,2 %) alors que les CDD de plus d'un mois se replient de 6,5 %. Ce type de contrat était le plus utilisé en 2017 (42,6 %) alors que son poids est ramené à 41,9 % en 2018, soit un poids légèrement inférieur à celui des CDI (43,9 %).

Le nombre de DPAE en CDI est effectivement en progression de 13,0 % en 2018. La mobilité professionnelle s'accroît donc un peu dans ce secteur dans lequel les salariés ne changent pas beaucoup d'entreprises. En effet, le taux de renouvellement des CDI correspond à 10,3 % de l'effectif total.

Le secteur demeure atypique dans sa structure de recrutement, avec un nombre de CDD de plus d'un mois important et un nombre de CDD de moins d'un mois très bas. Les femmes sont majoritairement présentes dans les embauches (60,0 % du total 2018). Cependant, leur part fluctue de façon importante selon le type de contrats : 65,9 % des CDD de plus d'un mois contre 56,8 % des CDI.

Fluctuation des effectifs salariés



Masse salariale, effectifs, établissements, SMPT dans l'assurance

	À Fin 4 ^e trim. 2018	Évolution 4T18/4T17 ⁽²⁾	Évolution 4T18/4T13 ⁽²⁾
Masse salariale ⁽¹⁾	3 338	+ 1,5 %	+ 8,0 %
Effectifs	59 329	- 1,0 %	- 5,0 %
Établissements ⁽³⁾	955	- 3,6 %	- 13,0 %
SMPT ⁽⁴⁾	4 703	+ 2,8 %	+ 11,4 %

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme de l'année glissante pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

(4) en euros.

Sources : Urssaf - Acoess

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur l'année 2018

	CDI	CDD longs	CDD courts
Assurance ^(*)	6,1	5,8	2,0
Poids assurance	43,9 %	41,9 %	14,2 %
Poids du secteur privé	17,3 %	10,4 %	72,3 %

(*) en milliers.

Sources : Urssaf - Acoess

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont non désaisonnalisées. Le champ de l'étude est délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 6511Z Assurance vie & 6512Z Autres assurances. Les autres assurances regroupent l'assurance accident et incendie, l'assurance pour cause de maladie, l'assurance voyages, l'assurance de biens, l'assurance automobile, l'assurance maritime, l'assurance aérienne, l'assurance transports, l'assurance contre les pertes financières et l'assurance responsabilité civile.

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.